

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

1^{er} février 2024

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **1^{er} février 2024 à 8 h 05**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7

Étaient également présents : la greffière, la directrice générale, la directrice générale adjointe par intérim, la directrice du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire et le directeur adjoint du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Fin du contrat de service TP-2022-1009-01
6. Autorisation d'événement
7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 05.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

1^{er} février 2024

CM24 02 069 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CM24 02 070 5. Fin du contrat de service TP-2022-1009-01

CONSIDÉRANT que suivant la résolution CM22 06 340 la Ville a adjugé au plus bas soumissionnaire, Vivaction inc., un contrat de service pour l'opération et l'entretien du Complexe aquatique et du Centre sportif (appel d'offres TP-2022-1009-01) lequel est actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite exercer son droit découlant de l'article 58 de l'appel d'offres TP-2022-1009-01 afin de résilier unilatéralement le contrat de service avec Vivaction inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville entend rembourser les dépenses effectivement engagées par Vivaction inc. pour l'exécution du contrat jusqu'à la date effective de résiliation;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE résilier de façon unilatérale le contrat de service TP-2022-1009-01, octroyé à Vivaction inc. par la résolution CM22 06 340. Cette résiliation sera effective dans le délai établi au contrat ci-mentionné, date à laquelle Vivaction inc. cessera l'exécution du contrat. Les dépenses engagées par Vivaction inc. seront remboursées jusqu'à pareille date;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document inhérent à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM24 02 071 6. Autorisation d'événement

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'événement suivant :

Événement	Organisme/Requérant	Date	Lieu
Soirée de boys : patin et chilling	Carrefour jeunesse-emploi Laurentides	6 février 2024, 17 h à 19 h	Espace public

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

1^{er} février 2024

CM24 02 072

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

